

L'hon. M. HOWE: Oh! non.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je suis fort aise de l'apprendre.

L'hon. M. HOWE: On a fait connaître au monde, dans toute la mesure maintenant possible, la science de l'énergie atomique. Peu après le lancement des bombes, a paru le rapport Smyth. Le comité du programme, chargé de la production de l'énergie atomique, en a fait une étude minutieuse. Il renferme sur la science de l'énergie atomique toutes les données qu'on se croyait en mesure de divulguer. J'ajoute que, malgré le secret qui s'impose, il renferme un exposé très complet du sujet.

Pour ce qui est des procédés de production, ils sont encore secrets. La première chose que demanderait un comité serait, je suppose, de se rendre à Chalk-River. Je me verrais alors obligé d'indiquer au comité l'impossibilité de la chose, car aux termes d'une entente, toute visite de l'entreprise doit au préalable recevoir l'approbation des trois pays associés. Le procédé reste secret et, l'honorable député en conviendra je crois, il serait donc impossible de faire venir de Chalk-River des savants pour l'expliquer à la Chambre et à la population canadienne. Nous pourrions cependant, et avec profit, faire venir des hommes compétents en la matière qui diraient au comité si le bill à l'étude est satisfaisant et lui exposeraient les moyens de l'améliorer. Le Gouvernement l'a déjà fait. Il a consulté les huit ou dix hommes au Canada dont, à cause de leur compétence ou pour d'autres raisons, il se devait de connaître l'opinion. Le bill est à l'étude depuis au moins six mois. La première rédaction est déjà assez ancienne. Nous l'avons ensuite révisée en fonction de l'opinion canadienne et nous l'avons étudiée à la lumière des témoignages obtenus en Angleterre et aux Etats-Unis. Dans sa forme actuelle, il représente l'opinion mûrie d'hommes absolument au courant du sujet traité. Je ne vois donc pas qu'il y gagnerait beaucoup à être soumis à un comité.

En outre, les hommes les mieux en mesure de conseiller un comité seraient très embarrassés si on leur demandait de comparer et de subir un interrogatoire. J'ai été à même d'étudier ce problème depuis qu'il se pose sur le continent nord-américain. J'ai assisté aux plus importantes délibérations; j'y ai obtenu des renseignements qui sont aujourd'hui du domaine public et bien d'autres qui n'ont pas encore été dévoilés. J'hésiterais avant d'accepter de comparaître devant un comité pour y subir un contre-interrogatoire, de crainte de communiquer des données que je me suis engagé à garder secrètes. Les hommes de

[M. Smith (Calgary-Ouest).]

sciences les plus éminents qui pourraient être appelés à témoigner se trouveraient dans la même situation. Si on leur posait une question au sujet de l'énergie atomique, il leur faudrait consulter un expert-conseil pour savoir, si en se fondant sur le rapport Smyth, il leur est possible d'y répondre. Ils ne pourraient communiquer aucune donnée sur le procédé de fabrication de l'énergie atomique, car l'entente entre les pays qui ont mis en commun leurs découvertes scientifiques les en empêche totalement. Le comité ne pourrait donc aboutir nulle part de ce côté.

Pour ces raisons, je m'oppose au renvoi du bill à un comité. Cette mesure ressemble à celles que le Royaume-Uni et les Etats-Unis étudient en ce moment et elle est aussi bien rédigée qu'elle, peut l'être à l'heure actuelle. Je suis convaincu qu'il faudra la modifier dans une couple d'années. Alors, les exigences du secret pourront être toutes différentes et ne présenter aucun inconvénient à l'étude du bill par un comité parlementaire.

Une autre raison qui milite contre son renvoi à un comité, c'est qu'une commission internationale discute actuellement cette question et que le représentant canadien serait dans l'embarras s'il fallait que des journaux de la capitale citent l'opinion du Parlement canadien sur un sujet qui fait l'objet d'un examen sur le plan international. Je ne puis donc accepter cette proposition, quel que soit mon désir de m'y rendre, sachant qu'elle a été présentée en toute bonne foi et qu'elle est en soi de nature à me plaire.

J'estime que l'étude d'un bill par un comité peu nombreux est habituellement utile, mais dans ce cas-ci, les circonstances me forcent à demander aux honorables députés de ne pas insister pour que la mesure soit soumise à un comité qui tindrait des séances publiques, mais qu'il soit plutôt étudié, article par article, par la Chambre en comité plénier. Je puis les assurer que j'accorderai toute l'attention convenable aux propositions qui seront formulées au comité plénier en vue d'améliorer le bill. J'espère qu'il sera étudié prochainement et adopté dès que les honorables députés le permettront.

M. ROSS (St. Paul's): Puis-je poser une question au ministre?

Des VOIX: A l'ordre!

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la deuxième fois.)

L'hon. M. HOWE: Je propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité pour l'étude du bill.

M. GREEN: A mon avis, nous ne devrions pas aborder l'étude en comité ce soir, mais